

## INTRODUCTION

1. À sa trente-cinquième session (New York, 15 mai-9 juin 1995), le Comité du programme et de la coordination (CPC) a décidé que l'actuelle série de réunions communes du CPC et du Comité administratif de coordination (CAC) devrait avoir pour thème "Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté". La présente note d'information, établie par le Secrétariat sur la base d'apports des organisations du système des Nations Unies et de consultation avec celles-ci, vise à stimuler un dialogue constructif sur les moyens d'améliorer la prestation coordonnée de l'assistance du système des Nations Unies aux États dans la mise en oeuvre de leurs politiques et programmes d'élimination de la pauvreté. Les problèmes ici abordés sont étroitement liés à ceux que l'Assemblée générale examine durant son actuelle session en ce qui concerne la coopération internationale en matière d'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, à l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, au suivi du Sommet pour le développement social, au suivi coordonné des grandes conférences des Nations Unies et à l'examen approfondi des activités opérationnelles.

### I. FIXATION, PAR DES ORGANES INTERGOUVERNEMENTAUX CENTRAUX, DES PRIORITÉS POLITIQUES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

2. Entendue dans son sens le plus large et le plus positif, la coordination doit donner naissance à un éventail cohérent d'activités destinées à réaliser un objectif commun. Une collaboration efficace ne peut en effet exister que s'il existe des objectifs communs, qui à leur tour doivent être le produit de consultations et d'un accord entre les organisations du système sur les grandes priorités et sur la manière d'y répondre. Cela suppose une condition préalable, qui est la fixation des priorités politiques du système par des organes intergouvernementaux centraux. Le système des Nations Unies pourrait ensuite utiliser les stratégies et approches d'ensemble ainsi élaborées en tant que cadre et guide opérationnel aux fins de mettre au point des plans et programmes harmonisés, et en tant qu'évaluation commune des résultats et de l'impact sur le terrain.

3. L'objectif commun nécessaire à l'élimination de la pauvreté et l'engagement requis de la communauté internationale au plus haut niveau politique se sont dégagés des grandes conférences récemment organisées par les Nations Unies, à savoir la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et, tout particulièrement, le Sommet mondial pour le développement social, qui a fait de l'élimination de la pauvreté l'un de ses trois thèmes principaux. La Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet social pour le développement social traduisent l'un et l'autre un consensus international sur les principes et les buts, les engagements souscrits et les mesures nécessaires pour éliminer la pauvreté, et fournissent les données de référence en fonction desquelles il est possible d'élaborer et d'évaluer les activités entreprises au niveau du système (voir A/CONF.166/9, chap. I, résolution 1, annexes I et II). L'élimination de la pauvreté est clairement devenue une priorité essentielle du développement.